



COMMUNE DE VIOLAY

**Compte rendu  
N° 2013/04  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 Avril 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel  
Mme GIROUD Sylvie  
M. PERRIER Georges  
Mme D'ELIA Ghislaine  
M. BESSON Gérard  
Mme BISSAY Monique  
M. BRUEL Jean-Marc

M. CHAVEROT Jean-Marc  
M. DUTOUR Joseph  
M. PALAIS Jean-Claude  
M. REY Vincent

Excusée : Mme DENIS Marie-Claude  
M. RODET Pierre  
M. VIAL Gabriel



⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2013**

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 19.03.2013**

Séance du 19 mars 2013	
2013.03.01	RYTHME SCOLAIRE : REPORT DE LA REFORME
2013.03.02	VOTE DES TAUX DES 4 TAXES
2013.03.03	VOIRIE RURALE SUITE CIAF DU 21.02.2013
2013.03.04	REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

⇒ **SCOT**

Une présentation du SCOT est faite via un power point. L'objectif principal du SCOT est clairement identifié : notre territoire doit garder son identité tout en se mettant en position d'accueillir les nouveaux habitants et les entreprises potentielles découlant notamment de l'ouverture de l'A89.

⇒ **Rénovation de la Maison PILON**

Madame le Maire explique que le Conseil Général n'a pas d'aide pour ce genre d'opération et la Région propose un dossier en fonction des économies d'énergie qui peuvent être réalisées et du respect de la nouvelle norme RT 2012 (réglementation thermique), lourde et coûteuse, ce qui n'est pas envisageable. Les loyers permettant l'équilibre de l'opération devant être beaucoup trop élevés pour Violay.

Madame le Maire précise qu'il peut y avoir une autre solution. La Maison Pilon est dans le périmètre de la convention EPORA. Elle peut donc être démolie dans ce cadre et une partie du tènement pourrait être revendue au Restaurant PICAMAL pour réaliser une terrasse par exemple.

Un tel restaurant semi gastronomique est toujours intéressant pour une commune et attire beaucoup de monde extérieur. Madame Le Maire a rencontré les propriétaires qui seraient éventuellement intéressés car cela leur permettrait une amélioration du cadre du restaurant et également de s'affranchir de la contrainte de la sortie dangereuse, directement sur la route départementale, en plein milieu du bourg.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet. Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser une étude plus approfondie dans ce sens notamment avec EPORA.

⇒ **COCA**

Madame le Maire signale qu'il devrait être signé dans les prochaines semaines. Auparavant, il sera présenté à la population en réunion publique.



⇒ **Point Tourisme (boutique tour Matagrín – Association, parapente, parc Aventure, Espace Tourisme/Loisirs)**

• ***La boutique de la tour Matagrín***

Les travaux d'aménagement du local ont commencé. Une différence de niveau de 20 cm causait des problèmes en raison de l'accessibilité. Il a donc été décidé de réaliser la boutique dans la pièce séparée au fond du local qui se situe au même niveau que la grande salle. La superficie sera de cette façon un peu plus importante (42 m<sup>2</sup>) et le mur existant sépare déjà naturellement la boutique de la salle hors sac existante.

Des modifications et créations d'ouvertures, dont une porte de secours avec accès direct à la boutique, ont été ou seront réalisées, ces ouvertures, pour la plupart, seront constituées à l'aide de récupération de matériaux.

A ce jour, plus de 15 artisans et producteurs divers et variés sont intéressés par la boutique (boulangerie, cosmétique, décoration, poteries, foulards,...).

La réunion avec l'association « les amis de la Tour Matagrín » a permis de prévoir l'agencement du local et des étagères sont en recherche. Des bénévoles seront chargés de la Décoration.

Un emploi saisonnier est nécessaire pour tenir la boutique, gérer les ventes et les stocks. Il est prévu de se renseigner sur les contrats aidés. La gestion par un bénévole seul n'est cependant pas envisageable. Toutefois, les bénévoles seront sollicités pour aider la personne en charge de la boutique de façon à ce qu'il y ait toujours deux personnes sur place. Ce poste permettra d'avoir une présence sur le site afin d'en garantir sa propreté et sa quiétude.

La commune allouera une subvention à l'association pour lui permettre de démarrer.

L'association prendra une marge, non encore déterminée, sur la vente des produits, ce qui lui permettra de fonctionner, l'objectif étant, à terme, de s'auto subvenir.

• **Parapente**

Madame le Maire signale qu'elle doit revoir M. DOLIGEZ au sujet de l'échange qui permettrait la mise en place du Club Parapente.

L'avantage d'installer cette activité non polluante et non bruyante, à la tour, serait non seulement, idéale pour le tourisme, mais permettrait, grâce à la charte obligatoire, d'entretenir le site.

• **Parc Aventure**

Une enveloppe de 150 000 € permettrait d'acquérir l'ensemble du matériel dont un chalet en bois pour l'accueil et les équipements de sécurité indispensables. Des aides, auprès de la Région et du Conseil Général, par le biais du COCA, seront sollicitées.

Une partie fixe et une partie variable en fonction du chiffre d'affaires constituerait le montant de la location au gérant.

Un montage chiffré du dossier sera établi afin de le présenter aux différentes instances ainsi qu'au gérant éventuel.

• **Complexe Tourisme et Loisirs**

Madame le Maire présente à l'assemblée les plans d'avant-projet établis par M. DESVARENNE, architecte. L'estimation financière des travaux est en cours. Aujourd'hui, à cause de la crise, les coûts de travaux se situent jusqu'à 40 % en dessous de ce qui se pratiquait jusqu'alors, de plus les taux d'intérêts sont très bas actuellement (env. 3,5 %).



Il faut partir du principe que la restauration de la salle J. DUSSUD s'avère aujourd'hui indispensable, à elle seule, elle devrait avoisiner une somme conséquente au vu de la mise aux normes accessibilité handicapés (toilettes), rénovation des cuisines, isolation, etc.... Malheureusement, à ce jour, les locations (gratuité pour les associations, coût relativement bas pour les Violaysiens, etc...) ne couvrent même pas les dépenses annuelles de fluides (chauffage, électricité, eau). En effectuant la rénovation simple de la salle, les travaux ne pourraient en aucun cas être amortis.

A l'inverse, si des travaux un peu plus importants sont initiés (possibilité d'accueil plus importante), cette salle pourrait être louée pour des expositions temporaires, ou à des entreprises pour des séminaires en semaine, ce qui amortirait ainsi une partie de l'investissement. L'intérêt supplémentaire des séminaires ou des expositions étant bien sûr, de proposer en parallèle, l'activité du parc aventure, de faire connaître la commune et donc d'attirer ces mêmes personnes en famille les fins de semaine et faire ainsi fonctionner activités touristiques et commerciales. Il s'agit là d'un cercle vertueux permettant le développement de la commune à part entière.

Cette opération a été présentée au Conseil Général dans le cadre du COCA et son intérêt s'inscrivant dans une démarche globale, a été apprécié à sa juste valeur. Le dossier tel que présenté peut toutefois poser des problèmes de fonctionnement notamment en terme de chauffage. Il est donc proposé d'attendre l'évaluation de ce projet et de revoir si besoin sa conception.

#### ⇒ **Zone d'activités des Quatre Croix**

Elle est en train de se vider des derniers Algécos. Les plateformes seront rendues planes, et à l'issue de l'état des lieux, ces plateformes seront rétrocédées par les ASF à la commune.

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré une entreprise de méthanisation intéressée par une éventuelle implantation sur la commune. Celle-ci va devoir valoriser l'énergie qui sera produite et l'installation d'une entreprise à proximité faciliterait cette valorisation.

La méthanisation est un processus permettant le traitement de nombreux déchets : déchets verts, notamment Gazon, broyat de branchages pouvant être réinjectés dans le digestat après fermentation, et bien sûr, fumier et lisier ainsi que les graisses animales (Rochebillard et Blein, déchets de la maison de retraite), Le digestat pourrait être utilisé en compost qui pourrait être redistribué auprès des agriculteurs (et même des particuliers), leur évitant ainsi l'utilisation onéreuse d'engrais et la limitation des odeurs au moment de l'épandage.

L'intérêt d'un tel projet est triple : il peut intéresser aussi bien les agriculteurs que la collectivité mais aussi les particuliers eux-mêmes notamment pour ce qui est du traitement des déchets verts qu'il est aujourd'hui interdit de faire brûler...

#### ⇒ **Zone de Fontbonne**

Une zone de parking va devoir être aménagée vers l'étang de Fontbonne. Des barrières seront installées du côté de l'étang.

#### ⇒ **Maison médicale : Kiné**

Madame le Maire explique qu'elle a reçu un kiné qui s'était engagé à venir sur VIOLAY. Il devait commencer son activité le 1<sup>er</sup> juin prochain. Or, il s'est désisté lundi dernier pour partir en ... Suisse ! Madame le Maire exprime sa déception.



## ⇒ **Commission « agriculture »**

Madame le Maire rappelle la manifestation nationale du 12 avril et notamment celle des agriculteurs à Feurs, l'une des raisons principales étant le prix du lait extrêmement bas.

Elle propose de créer une commission « agriculture » afin de mener une réflexion qui permettrait à chacun de proposer des produits de transformation issus de sa propre fabrication : fromages, yaourts, volailles, etc. L'objectif étant de permettre aux agriculteurs de vivre de leur production. Il convient que les jeunes agriculteurs participent à cette commission, afin de déterminer ce qui pourrait être éventuellement entrepris.

La Boutique de la Tour Matagrín, à terme, pourrait servir d'opportunité et ainsi faire office d'un premier test de débouché.

## ⇒ **Questions diverses**

### ***La route de la Tour Matagrín***

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après discussion avec M. LACAZE, directeur des ASF, la Route de la Tour Matagrín sera restaurée sur 2 km par les ASF. Suite à l'éboulement qui a provoqué la coupure entre VIOLAY et TARARE, la route a supporté un trafic important qui a causé des dégâts irréversibles sur cette voie qui n'était pas prévue pour supporter un tel trafic.

Les travaux devraient débuter le 13 mai prochain pour 3 semaines, la route sera donc fermée à la circulation.

### ***Réunion des Maires de la Loire***

Madame le Maire explique que, dans le cadre de la réunion des maires de la Loire, les travaux publics sont intervenus pour faire état de la baisse drastique des commandes et de l'inquiétude du monde du TP notamment pour 2014. Il est donc demandé aux collectivités de continuer d'investir, sachant que les collectivités représentent près de 70 % de la commande BTP.....

En fin de séance, un rapporteur du CNRS dispensait un discours sur la loi de décentralisation, en appelant les communes à réaliser des économies en termes de fonctionnement.

Dans le même temps, il est néanmoins demandé aux communes de mettre en place les rythmes scolaires, ce qui, inévitablement engendrera des dépenses supplémentaires en termes de personnel. A ce jour, sur la commune de Violay, tous les contrats de maintenance, d'assurance et de fonctionnement sont en renégociation.

D'autre part, le regroupement des communautés de communes deviendra une obligation, puisque si ce n'était pas le cas, les dotations de l'état se verraient largement diminuées. Dans cette lignée, deux compétences deviendront obligatoires pour les regroupements de communes : assainissement et urbanisme. In fine, il conviendra donc d'uniformiser le fonctionnement et les compétences de chaque commune.

Il est également prévu de redéfinir les cantons afin de créer des « super cantons » basés sur le nombre d'habitants (moyenne de 30.000). Ainsi, le nombre de cantons passerait de 40 à 21 pour la Loire, avec un binôme paritaire pour chaque canton (ce qui représenterait donc 42 conseillers départementaux,

contre 40 aujourd'hui). Les élections départementales seront repoussées à 2014.

***Association de Musique et Danse de BALBIGNY :***

Elle est subventionnée par les Communes et communauté de communes. Jusqu'à présent, VIOLAY subventionnait les jeunes participants. Aujourd'hui, des adultes bénéficient des cours de musique et il est demandé à la commune de verser une participation pour eux (90 €/élève).

Le Conseil Municipal décide de ne verser une participation pour les jeunes uniquement.

Fait en Mairie, le 16 avril 2013,

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.

